

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

OBJET :
**Revalorisation du
montant des
tickets restaurants**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 24

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
9 Décembre 2020

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
31 décembre 2020

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le **30 DEC. 2020**
Le Président,



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

Etai^{ent} représentés : M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

Etai^t absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil communautaire avait décidé la mise en place de tickets restaurants pour le personnel communautaire. La dernière revalorisation du montant de la valeur faciale des tickets restaurant a été validée par la délibération n°4741/2016-011 du 3 février 2016.

Dans la continuité de ce dispositif, à compter du 1^{er} février 2021, la valeur faciale des tickets restaurants passe à 8.00 € avec 4.50 € à la charge de la collectivité et 3.50 € à la charge de l'agent.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de politique globale d'action sociale (participation à la mutuelle et à la prévoyance) de la collectivité à l'égard de ses agents.

Il est proposé :

- **D'AUGMENTER** la valeur faciale des tickets restaurants en la portant à 8 € à compter du 1^{er} février 2021 (attribués sur la présence de janvier 2021) répartis comme suit :
 - 4,50 € à la charge de la Communauté de communes « Cœur de Lozère »
 - 3,50 € à la charge de l'agent.
- **D'INSCRIRE** aux budgets primitifs 2021 et suivants les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le règlement définissant les conditions d'attribution est inchangé.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

21/12/2020



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Revalorisation du montant des tickets restaurants

Date de transmission de l'acte : 22/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2020

Numéro de l'acte : 6828-2020-206 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 048-244800405-20201216-6828-2020-206-DE

Date de décision : 16/12/2020

Acte transmis par : Frederic POURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.